

PROJET DE TERRITOIRE PARIS VALLÉE DE LA MARNE 2026

PROPOSITION DU GROUPE DE LA DROITE ET DU CENTRE

SEPTEMBRE 2017

INTRODUCTION

Les élus du groupe de la droite et du centre, ont souhaité s'investir sur cette question essentielle et produire une véritable proposition de Projet de Territoire.

De très nombreuses intercommunalités se dotent d'un Projet de Territoire, document dans lequel sont définis ses principaux axes de développement à moyen et long terme.

La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne, née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de la Brie Francilienne, de Marne-et-Chantereine et du Val Maubuée, a donc engagé une démarche auprès d'un prestataire afin de réaliser son Projet de Territoire.

Les élus du groupe de la droite et du centre, souhaitant s'investir sur cette question essentielle et apporter une contribution décisive, ont alors décidé de produire une véritable proposition de Projet de Territoire afin de peser concrètement dans la définition des futures lignes politiques de l'agglomération.

Ce document constitue donc la version politique du Projet de Territoire des élus du groupe de la droite et du centre de Paris-Vallée de la Marne. Une version finale sera réalisée pour être soumise au vote du Conseil communautaire avant la fin de l'année 2017. En cas d'adoption, ce document final deviendra alors le Projet de Territoire de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

Ce projet a été réalisé grâce à la contribution des Maires de la droite et du centre parmi les communes de l'agglomération, rencontrés sous forme d'entretiens individuels par M. Stéphane WAHNICH, ainsi que par l'ensemble des élus communautaires du groupe de la droite et du centre et des élus siégeant dans les oppositions municipales au cours de différents groupes de travail.

Il a été rédigé par Stéphane WAHNICH, assisté de Thibault FLINÉ, collaborateurs du groupe.

1/ QUI SOMMES NOUS ?

DIAGNOSTIC ET ETAT

DES LIEUX

Une agglomération divisée en trois bassins de vie

En Seine et Marne, l'organisation spatiale des infrastructures de transports en commun et des axes routiers, et par conséquent les bassins de vie, se crée essentiellement dans une logique Est / Ouest à cause de la proximité avec Paris situé à l'Ouest du département.

Faire vivre et fonctionner efficacement une agglomération dessinée sur un axe Nord / Sud en Seine-et-Marne, telle que Paris-Vallée de la Marne, pose donc certaines difficultés aussi bien en ce qui concerne la mise en commun des services qu'en matière de développement économique et humain.

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne est découpée, historiquement et géographiquement, notamment par la Marne, en trois bassins de vie liés aux transports en commun qui structurent le territoire.

Le premier bassin de vie est la zone nord, l'ancienne agglomération de Marne-et-Chantereine, regroupant les communes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne. Avec 77 609 habitants (34,5% des habitants de Paris-Vallée de la Marne) la zone nord est principalement desservie par la ligne P du Transilien depuis la gare de l'Est et la ligne E du RER.

Le deuxième bassin de vie correspond à la zone centre de l'agglomération, c'est-à-dire à l'ancien SAN du Val-Maubuée, soit les communes de Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel et Torcy. Il regroupe 86 802 habitants (38,5% des habitants de Paris-Vallée de la Marne) et est principalement desservi par la ligne A du RER et l'autoroute A4.

Enfin, le troisième bassin de vie est la zone sud et correspond au territoire de l'ancienne agglomération de la Brie Francilienne, soit les communes de Pontault-Combault et de Roissy en Brie. Ce territoire est desservi par une deuxième branche de la ligne E du RER et regroupe 60 406 habitants (27% des habitants de Paris-Vallée de la Marne).

On observe une certaine porosité entre le Nord et le centre d'une part, et entre le centre et le sud d'autre part, en terme d'échanges et de déplacements. Il apparaît clairement qu'il n'existe que très peu de liens

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne est découpée, historiquement, en trois bassins de vie liés aux transports en commun qui structurent le territoire.

Il apparaît clairement qu'il n'existe que très peu de liens entre le nord et le sud de l'agglomération, plus distant en kilomètres, et encore davantage en temps de transport, que Paris.

Paris-Vallée de la Marne s'inscrit davantage dans une logique de continuum. Ainsi par exemple, le revenu médian de Croissy-Beaubourg (commune au revenu médian le plus élevé) n'est que 55% supérieur au revenu médian de la commune la moins favorisée.

entre le nord et le sud de l'agglomération, plus distant en kilomètres, et encore davantage en temps de transport, que Paris.

Cette situation géographique doit être prise en compte car elle est un frein important pour l'unification de cette agglomération qui est d'abord le fruit d'un choix politique.

Ce frein géographique est sans doute une problématique majeure de l'agglomération car on observe malgré cela une certaine cohérence démographique et une relative homogénéité sociologique entre les communes.

Une agglomération relativement homogène sociologiquement

Un territoire sans fracture sociale

La lecture et l'analyse des données sociologiques de l'agglomération laisse apparaître que, bien qu'il existe des différences entre les communes, il n'est nullement question de fractures sociales ou de territoire ultra-inégalitaire. Paris-Vallée de la Marne s'inscrit davantage dans une logique de continuum. Ainsi par exemple, le revenu médian de Croissy-Beaubourg (commune au revenu médian le plus élevé) n'est que 55% supérieur au revenu médian de la commune la moins favorisée. En comparaison avec d'autres agglomérations françaises, cela n'est pas si important. Par exemple, la différence entre le 7^{ème} et le 19^{ème} arrondissement de Paris est de plus de 250%.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2013 dans les communes de l'agglomération (Source : INSEE)

Outil comparatif - Revenu médian par unité de consommation en Seine et Marne en 2013 (Insee) : 22 006 euros.

Les hauts revenus

Croissy : 28 699

Courtry : 25 127

Emerainville : 23 710

Vaires-sur-Marne : 23 641

Les revenus moyens

Pontault-Combault : 22 252

Chelles : 21 468

Brou : 21 459

Roissy-en-Brie : 21 392

Champs-sur-Marne : 21 276

Les revenus faibles

Lognes : 19 815

Torcy : 18 970

Noisiel : 18 506

Une présence de cadres supérieurs plutôt faible

Autre indicateur utile pour bien appréhender la structure socio-économique de l'agglomération : l'analyse des Catégories Socio-Professionnelles et notamment la proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Il y a en France 9.4% de personnes qui exercent une fonction de cadre supérieur ou une profession dite intellectuelle. Cette proportion est de 20.2% en Ile-de-France et de 43.4% à Paris.

A la lecture des données fournies par l'INSEE, on peut constater que, hormis Croissy-Beaubourg, Paris-Vallée de la Marne n'attire pas spécialement les cadres supérieurs et ce, malgré sa proximité avec Paris et de nombreux bassins d'emplois importants.

Cela pose un problème en matière de développement économique car il s'agit d'une catégorie socio-professionnelle recherchée par les entreprises du secteur tertiaire et qui possède un pouvoir d'achat important susceptible de participer à la vie économique du territoire.

Une réflexion est donc à mener sur les raisons de cet état de fait à travers l'image de l'agglomération, l'offre de logements mais surtout l'offre scolaire.

En matière de transport, la future présence de deux gares du Grand Paris Express et le prolongement de la ligne E du RER jusqu'à la Défense devraient contribuer à l'augmentation de la proportion de cadres supérieurs sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne.

Proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures parmi les actifs de 15 à 64 ans dans les communes de l'agglomération en 2013 (Source : INSEE)

Outil comparatif – moyenne Ile de France : 20.2%

Croissy-Beaubourg : 33.5%

Champs-sur-Marne : 21.8%

Emerainville : 20.9%

Noisiel : 17.8%

Vaires-sur-Marne : 17.8%

Courtry : 17.2%

Chelles 16.6%

Torcy : 16.6%

Pontault-Combault : 15.6%

Lognes : 14.2%

Roissy-en-Brie : 14.1%

Brou-sur-Chantereine : 9.5%

A la lecture des données fournies par l'INSEE, on peut constater que Paris-Vallée de la Marne n'attire pas spécialement les cadres supérieurs et ce, malgré sa proximité avec Paris et de nombreux bassins d'emplois importants.

La situation actuelle, avec un nombre important de cadres supérieurs travaillant dans l'agglomération qui habitent à Paris et un nombre important d'employés habitant l'agglomération qui travaillent à Paris, empêche que s'installe un équilibre social stable et durable.

Une réflexion doit être menée sur l'introduction d'une certaine souplesse du taux de logements sociaux par commune, à partir du moment où l'agglomération dans son ensemble répond aux 25% exigés par la loi.

On peut remarquer qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre la proportion de cadres supérieurs et celle des logements sociaux. La situation géographique et les modes de transports semblent donc davantage structurer sociologiquement les communes que les politiques urbaines.

Un habitat social important mais inégalement réparti

Si socialement, les écarts ne sont pas très importants, force est de constater qu'il n'en va pas de même en ce qui concerne la proportion de logements sociaux au sein des différentes communes. En effet, ce choix éminemment politique correspond à des logiques de développement urbain bien spécifiques. Certaines communes ont fait le choix d'une forte présence de logements sociaux sur leur commune. Il s'agit de Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy, Lognes et Brou-sur-Chantereine où l'on peut constater la présence de plus de 30% de logements sociaux. Vaires-sur-Marne, Roissy-en-Brie, Emerainville et Chelles sont autour de la moyenne des 25% prévus par la loi SRU. Pontault-Combault est dans une posture intermédiaire alors que Croissy-Beaubourg et Courtry ont une faible présence de logements sociaux. Globalement l'agglomération répond aux critères de la loi en matière de logements sociaux mais ils demeurent très inégalement répartis.

Face à ce constat, une réflexion doit être menée sur l'introduction d'une certaine souplesse du taux de logements sociaux par commune à partir du moment où l'agglomération dans son ensemble répond aux 25% exigés par la loi (il y a environ 28% d'habitations sociales au sein de Paris-Vallée de la Marne).

La situation actuelle, avec un nombre important de cadres supérieurs travaillant dans l'agglomération qui habitent à Paris et un nombre important d'employés habitant l'agglomération qui travaillent à Paris, empêche non seulement que s'installe un équilibre social stable et durable, mais participe également à la saturation des transports en commun et à la multiplication des longs déplacements, source importante de pollution. L'agglomération doit donc veiller à équilibrer la présence des différentes catégories socio-professionnelles sur son territoire, en lien avec le tissu économique local.

Enfin, on peut remarquer qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre la proportion de cadres supérieurs et celle des logements sociaux. La situation géographique et les modes de transports semblent donc davantage structurer sociologiquement les communes que les politiques urbaines de moyen terme.

Proportion de logements sociaux (mise en œuvre de la loi SRU) dans les communes de l'agglomération au 1^{er} janvier 2013 (Source : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Courtry : 5,5%

Croissy-Beaubourg : 10,1%

Pontault-Combault : 17.1%

Roissy-en-Brie : 22%

Chelles : 22.2%

Emerainville : 23.3%

Vaires-sur-Marne : 26.3%

Brou-sur-Chantereine : 31.2%

Champs-sur-Marne : 36.8%

Lognes : 37.6%

Torcy : 38.5%

Noisiel : 45.2%

Des Quartiers Politique de la Ville présents dans l'agglomération

Les six quartiers relevant de la Politique de la Ville (La Grande Prairie et Schweitzer-Laennec à Chelles, Les Deux Parc - Lizard à Noisiel, La Renardière à Roissy en Brie, Le Mail et L'Arche Guédon à Torcy) méritent une attention particulière. Les Contrats de Ville y participent, et permettent à ces quartiers de rester connectés au territoire sans fracture majeure.

Comme dans le reste du territoire, la délinquance y est globalement maîtrisée mais des tentatives communautaristes peuvent y naître. Les efforts qui y sont menés en termes de rénovation, d'accompagnement, d'animation et de sécurisation ne doivent donc pas être relâchés.

Un taux de propriétaire plutôt important

Le taux de ménages propriétaires de leur logement est important car il explique en partie l'inclusion dans la ville. En effet, l'investissement, et souvent l'endettement que représente l'achat d'un bien et le fait de pouvoir un jour le revendre, développe une plus grande sensibilité vis à vis de l'avenir social et économique des communes, de la part des propriétaires.

Au sein de l'agglomération, la situation va du simple au double selon les villes, cependant, toutes les communes ont une part plutôt importante de propriétaires avec un minimum de 46.9% à Champs-sur-Marne.

Il existe donc, pour une majorité d'habitants, un même contrat social, lié à la réussite du foyer et un certain ancrage dans les communes. Même s'il subsiste une certaine différence avec des communes comme Courtry et Croissy-Beaubourg, proches du taux de 80% de

Le taux de ménages propriétaires de leur logement est important et il explique en partie l'inclusion dans la ville.

La place pour la location privée est relativement restreinte. Cette situation empêche une implantation facile pour les jeunes couples et jeunes actifs.

propriétaires, il n'y a pas d'opposition frontale dans ce domaine au sein de l'agglomération. De plus, il est intéressant de constater que lorsque les villes ont un taux de propriétaires plutôt bas, le taux de logement social y est plus élevé. Cela démontre que la place pour la location privée est relativement restreinte. Cette situation empêche une implantation facile pour les jeunes couples et jeunes actifs. La présence de logements sociaux évite pour une part cette situation de fragilisation, notamment en ce qui concerne les familles aux faibles revenus. En revanche, la difficulté d'installation des jeunes et des jeunes couples actifs par manque de logement adapté doit être rapidement solutionnée pour aboutir à l'avenir à un équilibre social. Pour cela, l'agglomération peut notamment faciliter le « parcours résidentiel » grâce à l'accession à la propriété des jeunes couples. La construction de logements en accession à la propriété y compris sociale doit donc être privilégiée.

Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014 dans les communes de l'agglomération (Source : INSEE)

Outil comparatif – Moyenne Seine et Marne : 62.4%

Courtry : 85,7%

Croissy-Beaubourg : 83,6%

Emerainville : 65,9%

Roissy-en-Brie : 62.9%

Vaires-sur-Marne : 60.9%

Pontault-Combault : 60.5%

Chelles : 57.6%

Lognes : 51.3%

Noisiel : 50.5%

Brou-sur-Chantereine : 49,7%

Torcy : 49.3%

Champs-sur-Marne : 46.9%

Ces différentes structurations de logements permettent de constituer au sein de l'agglomération une offre de logement adaptée aux attentes de nombreux ménages.

Une structure de l'habitat très variée

La structure de l'habitat dans les communes de l'agglomération est très variée. En effet, entre Croissy-Beaubourg et Courtry, qui ont respectivement 4,73% et 9,81% d'habitations collectives, et Torcy ou Lognes avec 74,14% et 76,68% d'habitat collectif, il existe des écarts très importants. Cette situation est principalement héritée de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée durant ces 40 dernières années et qui a développé un urbanisme à habitat collectif en continuité de celui de la proche banlieue, alors que des communes plus excentrées n'ont pas subi le même type de développement. Certaines communes, notamment Emerainville avec 51,04% de logement collectif, Chelles avec 52,33% ou Vaires-sur-Marne avec 53,84% possèdent un équilibre quasi-parfait. Ces différentes structu-

rations permettent de constituer, au sein de l'agglomération, une offre de logement adaptée aux attentes de nombreux ménages. Paris-Val-de-la-Marne doit viser la conservation de cette richesse, tout en veillant à protéger ses nombreuses maisons anciennes en meulières qui constituent son patrimoine architectural.

Part des habitations collectives dans les communes de l'agglomération (Source : INSEE)

Croissy-Beaubourg : 4,73%

Courtry : 9,81%

Pontault-Combault : 43,29%

Roissy-en-Brie : 40,99%

Emerainville : 51,04%

Chelles : 52,33%

Vaires-sur-Marne : 53,84%

Brou-sur-Chantereine : 56,56%

Champs-sur-Marne : 70%

Noisiel : 72,99%

Torcy : 74,14%

Lognes : 76,68%

Un prix moyen de l'immobilier qui dépend beaucoup des transports

Le prix moyen du mètre carré immobilier dans l'agglomération ne répond pas aux logiques habituelles car les villes les plus chères sont structurellement très différentes. C'est Pontault-Combault qui obtient le prix moyen le plus élevé au mètre carré avec 3464 euros, puis Champs sur Marne (3370 euros), Emerainville et Vaires-sur-Marne.

Caractéristique de l'Ile-de-France, la proximité avec Paris et la présence de transports en commun jouent un rôle très important et participent au moins autant que la structure urbaine et sociologique de la commune à la définition du prix de l'immobilier. Ainsi, à Croissy-Beaubourg, commune où les habitants ont le revenu médian le plus élevé, mais qui ne bénéficie pas de la présence d'une gare transilien ou RER, le prix moyen y est le plus bas de l'agglomération.

Caractéristique de l'Ile-de-France, la proximité avec Paris et la présence de transports en commun jouent un rôle très important et participent au moins autant que la structure urbaine et sociologique de la commune à la définition du prix de l'immobilier.

Prix moyen au mètre carré en euros d'un appartement (Mai 2017)

(Source : MeilleursAgents.com)

Outil comparatif – Moyenne Seine et Marne : 2943

Pontault-Combault : 3464

Champs sur Marne : 3370

Emerainville : 3302

Vaires-sur-Marne : 3298

Courtry : 3271

Roissy-en-Brie : 3195

Chelles : 3117

Lognes : 3083

Brou-sur-Chantereine : 3035

Torcy : 3024

Noisiel : 3000

Croissy-Beaubourg : 2934

La grande majorité (entre 55 et 65%) des déplacements des habitants de Paris-Vallée de la Marne s'effectuent en dehors du périmètre de l'agglomération et du département de Seine et Marne.

Une agglomération avec une mobilité pendulaire très importante

Au-delà de la sociologie de l'agglomération, l'analyse des déplacements quotidiens permet d'appréhender finement les problématiques que l'agglomération de Paris-Vallée de la Marne risque de rencontrer pour parvenir à réaliser une réelle unité de son territoire.

Outre la division de l'intercommunalité en trois bassins de vie, il s'avère que peu d'habitants fréquentent régulièrement une autre commune que celle de leur domicile au sein de l'agglomération.

En effet, contrairement à d'autres territoires où les communes entrent en complémentarité, soit parce qu'il existe une ville centre, soit parce que le système de déplacement raccorde aisément les communes entre elles, la grande majorité (entre 55 et 65%) des déplacements des habitants de Paris-Vallée de la Marne s'effectue en dehors du périmètre de l'agglomération et du département de Seine et Marne. Certaines communes voient même ce taux monter à plus de 70% (Courtry et Vaires-sur-Marne).

Il s'agit d'un phénomène caractéristique des zones péri-urbaines des grandes métropoles dû principalement à la proximité des grands pôles économiques situés hors de notre département (Paris / La Défense / Roissy-en-France / Créteil...).

Cette forte proportion de travailleurs pendulaires peut provoquer une méconnaissance des autres communes que celle de leur domicile pour les habitants de l'agglomération, mais aussi une incapacité, faute de temps disponible liés aux transports quotidiens, à fréquenter des équipements communautaires, particulièrement ceux éloignés du domicile.

Cela implique l'impossibilité, pour cette partie de la population, de fréquenter un équipement situé en dehors de son bassin de vie. Le

développement des services publics et des infrastructures communautaires doit être en cohérence avec cet état de fait sociologique qui condamne un partage efficace des équipements entre les bassins de vie. Pour réduire le taux de migration pendulaire, l'agglomération doit aussi œuvrer au développement de l'emploi local. Bien que difficile en raison de la très forte attractivité de Paris, cet objectif est réalisable dans une certaine proportion, au sein de l'agglomération. Il existe déjà deux communes (Chelles et Pontault-Combault) dans lesquelles près d'un quart des déplacements des habitants se fait au sein de la commune, ce qui permet également d'y maintenir le commerce de centre-ville.

Lieux et modes de déplacements des habitants de l'agglomération (Source : INSEE)

Lieux de déplacements

	Commune	77	Hors 77
Courtry :	4%	25%	71%
Vaires-sur-Marne :	10%	19%	71%
Emerainville	13%	24%	63%
Chelles :	23%	14%	63%
Lognes :	13%	26%	61%
Champs-sur-Marne :	18%	22%	60%
Pontault-Combault :	23%	20%	57%
Roissy-en-Brie :	18%	27%	55%
Noisiel :	19%	27%	54%
Torcy :	17%	31%	52%
Brou-sur-Chantereine:	13%	34%	53%
Croissy-Beaubourg :	19%	31%	50%

Mode de déplacements

	Voiture	Transport en commun
Vaires-sur-Marne :	33%	62%
Lognes :	39%	53%
Noisiel :	36%	53%
Champs-sur-Marne :	44%	48%
Torcy :	47%	44%
Chelles :	50%	43%
Emerainville :	55%	41%
Roissy-en-Brie :	55%	38%
Brou-sur-Chantereine :	55%	34%
Pontault-Combault :	62%	32%
Croissy-Beaubourg :	64%	28%
Courtry :	79%	16%

Cette forte proportion de travailleurs pendulaires peut provoquer, pour les habitants de l'agglomération, une méconnaissance des autres communes que celle de leur domicile mais aussi une incapacité, faute de temps disponible lié aux transports quotidiens, à fréquenter des équipements communautaires, particulièrement ceux éloignés du domicile.

Héritage des anciennes agglomérations, Paris-Vallée de la Marne bénéficie d'un nombre important d'équipements structurants au sein de son territoire. Ces équipements sont logiquement répartis selon les bassins de vie historiques et il n'y a pas de territoire mal desservi.

Les programmations ne peuvent se faire que partiellement en complémentarité car, en cas de spécialisation par équipement, nous assisterions à une exclusion culturelle liée au lieu d'habitation.

Une agglomération avec des équipements structurants

Héritage des anciennes agglomérations, Paris-Vallée de la Marne bénéficie d'un nombre important d'équipements structurants au sein de son territoire. Ces équipements sont logiquement répartis selon les bassins de vie historique et il n'y a pas de territoire mal desservi. Cela se traduit par un faible besoin d'investissement en la matière.

Cependant, si les équipements sont en nombre suffisant, les distances et les moyens de transports empêchent une politique de centralisation de ces équipements. Il est en effet difficile d'imaginer un équipement central accessible facilement à tous les habitants de l'agglomération. Les trois bassins de vie impliquent une politique d'équipements poly-centrés adaptée sociologiquement à chaque bassin de vie. Chaque bassin doit disposer d'une certaine autonomie en matière d'ouverture et d'animation des équipements de l'agglomération. Cela induit une attention particulière aux différentes populations afin de créer une offre adaptée.

En matière de lecture publique, les 14 médiathèques qui existent sur l'agglomération permettent de créer un véritable réseau, y compris par bassin de vie, avec une médiathèque principale pour chacun d'entre eux. En revanche, pour la politique culturelle vis-à-vis des théâtres et des cinémas, il est beaucoup plus compliqué de créer des complémentarités entre les équipements dès lors que les zones de chalandise des spectateurs ne correspondent pas au territoire de l'agglomération. Cela signifie que les programmations ne peuvent se faire que partiellement en complémentarité car, en cas de spécialisation par équipement, nous assisterions à une exclusion culturelle liée au lieu d'habitation.

Une agglomération avec plus de forces que de faiblesses

Comme chaque territoire, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne possède des forces sur lesquelles elle doit s'appuyer et des faiblesses avec lesquelles elle doit composer.

Principale faiblesse : un territoire divisé en 3 bassins de vie. Cette situation empêche de fait une intégration rapide et facile des anciennes agglomérations.

En terme de management, il sera donc difficile de créer des économies d'échelle et de maintenir simultanément un équilibre au sein du territoire. Cette situation complique notamment la gestion de l'agglomération en matière budgétaire.

Face à cela, l'agglomération peut s'appuyer sur quatre grandes forces :

- **Une homogénéité sociologique**

Il n'y a pas d'effet d'exclusion lié au revenu ou au patrimoine au sein de l'agglomération, ni même d'ailleurs, de coupures sociologiques très fortes. Il existe bien sûr des différences socio-économiques selon les communes, mais ces différences ne provoquent pas de fracture au sein de l'agglomération et s'avèrent même représenter au contraire un avantage, car Paris-Vallée de la Marne accueille ainsi une population aux profils très divers.

- **Un habitat et des modes de vie variés**

L'agglomération possède une diversité de son habitat qui garantit l'accès au logement pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles et pour toutes les générations. Parallèlement, **l'agglomération propose des modes de vie différents car elle** est le territoire frontière entre la Métropole de Paris, largement urbanisée, et le début de la ruralité.

- **Une capacité importante de développement**

Troisième force notable, le fort potentiel de développement, notamment économique, de l'agglomération grâce à un foncier disponible important. L'agglomération peut devenir un des lieux de centralité du développement de l'Est parisien à condition que celui-ci corresponde aux enjeux d'avenir de Paris-Vallée de la Marne.

- **Un réseau de transports dense et efficace**

Enfin, quatrième point important : un réseau de transports dense et efficace qui regroupe pas moins de 2 lignes de RER (A et E), une ligne transilien (P), 8 gares, 48 lignes de bus dont 5 de Noctilien, 2 axes autoroutiers, 100 kilomètres de voies cyclables, 4 consignes Véligo, un service de transport à la demande et un système d'auto-partage électrique local (Clem).

Il n'y a pas d'effet d'exclusion lié au revenu ou au patrimoine au sein de l'agglomération ni même d'ailleurs de coupures sociologiques très fortes.

L'agglomération propose des modes de vie différents car elle est le territoire frontière entre la Métropole de Paris, largement urbanisée, et le début de la ruralité.

L'agglomération peut devenir un des lieux de centralité du développement de l'Est parisien à condition que celui-ci corresponde aux enjeux d'avenir de Paris-Vallée de la Marne.

2/ LES ENJEUX POUR L'AVENIR DE L'AGGLOMERATION

L'emploi, cité régulièrement comme une priorité des Français, s'affirme également comme une politique publique majeure pour garantir la cohésion sociale et l'accomplissement de chacun.

L'agglomération doit continuer à soutenir une politique active de préemption/revente des commerces par les municipalités. Elle permet d'assurer non seulement la diversité commerciale mais également le maintien de certains types de commerces dont la présence est une condition essentielle à la fréquentation d'un cœur de ville.

UNE AGGLOMERATION OÙ L'ON CRÉE ET TRAVAILLE

Le développement économique et l'emploi constituent des compétences obligatoires pour une communauté d'agglomération mais aussi un enjeu essentiel pour l'ensemble des territoires.

Compétence partagée avec la Région, le développement économique revêt un caractère stratégique compte tenu du contexte économique mondial et national et de la concurrence entre les territoires dans ce domaine. Forte de plus de 15 000 entreprises et de 29 zones d'activité situées sur son territoire, Paris-Vallée de la Marne possède des atouts indéniables pour améliorer encore son dynamisme économique.

L'emploi, cité régulièrement comme une priorité des Français, s'affirme également comme une politique publique majeure pour garantir la cohésion sociale et l'accomplissement de chacun.

Ces compétences doivent encore se développer dans les années à venir au sein de l'agglomération par la mise en place de nouvelles démarches et d'actions concrètes qui feront de notre territoire, l'agglomération la plus dynamique de l'Est francilien.

Développer une véritable image de marque pour « Paris-Vallée de la Marne »

Pour attirer de nouvelles activités sur son territoire comme pour valoriser celles qui y sont déjà présentes, Paris-Vallée de la Marne doit développer une véritable image de marque, notamment en matière économique, à travers une stratégie de marketing territorial.

L'agglomération a trois atouts importants : la proximité de Paris, la présence de réseaux de transports denses et modernes (RER, Transilien, Grand Paris Express, Autoroutes) et un coût du foncier moins important que dans d'autres zones d'activités franciliennes.

Une réflexion doit donc être rapidement menée en termes de stratégie de communication pour faire connaître et reconnaître l'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein des milieux économiques. Cette stratégie de communication doit permettre d'identifier l'agglomération, de la positionner géographiquement et de lui façonner une image positive pour que « Paris-Vallée de la Marne » devienne une notion reconnue et attractive.

Rationaliser la gestion et le soutien financier de l'agglomération dans le cadre du développement économique pour faire de la Maison de l'entreprise innovante, son véritable lieu de centralité

Le développement économique est une compétence majeure de l'agglomération. Dans le cadre de cette politique publique, Paris-Vallée de la Marne gère ou subventionne aujourd'hui de nombreuses structures. Cette organisation ne permet pas d'obtenir une réelle lisibilité de l'action communautaire ni l'efficacité attendue ou espérée.

La rationalisation et le regroupement des structures et de la participation financière de l'agglomération en ce qui concerne le développement économique permettrait de donner une véritable puissance à l'agglomération au service de son développement économique et de créer une véritable centralité plus à même d'agir avec force et lisibilité.

Le territoire a la chance de posséder en son sein la Cité Descartes qui est le principal centre de recherche de l'est parisien.

Un appui financier substantiel, centré autour de la Maison de l'entreprise innovante, qui réunit déjà une pépinière, un hôtel d'activités, un FabLab et un incubateur, permettrait de créer cette véritable centralité au profit du développement économique dont l'agglomération a besoin.

Parallèlement, Paris-Vallée de la Marne doit également réorganiser les ressources humaines dont elle dispose dans ce domaine pour mettre en place une équipe dédiée au développement économique dirigée par un véritable « commercial » de l'agglomération qui chapeauterait le nouvel ensemble et aurait pour principale mission d'attirer les innovateurs et les entrepreneurs.

Cette nouvelle organisation, et plus globalement l'ensemble de l'agglomération, devra travailler en relation toujours plus étroite avec les dirigeants de la Cité Descartes pour élaborer une vision et un plan d'actions en commun.

Moderniser et améliorer les services des Z.A.C pour attirer davantage d'entreprises sur le territoire communautaire

Paris-Vallée de la Marne dispose de 29 parcs d'activités sur son territoire parmi lesquelles 15 zones d'activités économiques directement gérées par l'agglomération.

Les missions communautaires y sont multiples et complètes : l'accompagnement des entreprises qui y sont implantées, mais également l'entretien de la voirie, de l'éclairage public, des espaces verts et de la signalétique.

Ces différentes zones sont idéalement situées à proximité des grands axes routiers et ferroviaires que sont la N104, l'A4 ou la gare de triage

Pour attirer de nouvelles activités sur son territoire comme pour valoriser celles qui y sont déjà présentes, Paris-Vallée de la Marne doit développer une véritable image de marque.

A moyen terme, l'agglomération doit suivre sa politique en faveur du développement économique local, permettant ainsi une baisse du nombre de travailleurs pendulaires, et par conséquent, une augmentation d'habitants présents sur le territoire en journée.

En premier lieu, il semble primordial d'investir dans la modernisation des Z.A.C. afin que celles-ci renvoient une image positive au monde économique.

Chaque Z.A.C. de l'agglomération doit développer une logique de spécialisation vis-à-vis d'une filière ou d'un secteur économique pour permettre un développement qualifié et ciblé de services aux entreprises.

de Chelles-Vaires. Leur bonne répartition géographique permet ainsi à l'agglomération de bénéficier d'une offre importante d'accueil des entreprises d'autant plus que l'agglomération dispose encore de foncier disponible pour leur développement.

La compétitivité d'un territoire pour l'accueil d'entreprises se calcule par la superposition de plusieurs critères dont le coût du foncier ou de la location, les transports mais aussi les services annexes que l'agglomération peut développer.

En premier lieu, il semble primordial d'investir dans la modernisation des Z.A.C. afin que celles-ci renvoient une image positive au monde économique.

L'agglomération peut développer de nombreux services collectifs dans les années à venir comme une offre de restauration, une crèche ou une salle de sport collective. Si les grandes entreprises n'ont pas besoin de ce genre de services, les TPE-PME sont attirées par des services collectifs car elles ne peuvent les organiser seules. L'utilité de ces services permettant notamment de réduire les coûts de recrutement et de fidéliser les salariés.

Un déménagement génère des coûts importants pour une petite ou moyenne entreprise, ce qui constitue un frein important pour organiser un changement d'adresse. L'agglomération pourra donc créer une SEM de développement prenant en charge la gestion des ZAC de l'agglomération et proposer des services qui aideraient les entreprises dans leurs démarches d'installation. Les liens de cette SEM avec les opérateurs téléphoniques, des déménageurs, des architectes pourront être décisifs dans le choix du lieu d'installation des sociétés concernées.

Vers une spécialisation progressive des Z.A.C pour mieux répondre aux besoins des entreprises

Chaque Z.A.C. de l'agglomération doit développer une logique de spécialisation vis-à-vis d'une filière ou d'un secteur économique pour permettre un développement qualifié et ciblé de services aux entreprises. Ainsi, des interactions entre entreprises de même secteur peuvent se développer et des complémentarités et des sous-traitances de proximité peuvent émerger. De plus, cette qualification permet de mettre en place une communication mieux ciblée de la part de l'agglomération.

Cette idée de qualification de filière permet aussi de développer des écoles d'apprentissage liées à la spécialisation de ces ZAC pour faire naître un cercle vertueux et gagnant/gagnant entre les entreprises et les jeunes apprentis. L'apprentissage est en effet aujourd'hui en pleine expansion car il permet aux entreprises de former sur le temps long et aux jeunes apprentis d'obtenir rapidement expérience et autonomie. A ce titre, l'implantation d'un CFA, lié par ses formations à la filière économique des entreprises implantées, participerait concrètement à la lutte contre le chômage des jeunes.

Appuyer le développement de la nouvelle économie

D'ici quelques années, une part toujours plus importante des emplois sera issue des entreprises de la nouvelle économie et des start-up de l'économie collaborative qui se singularisent par leurs faibles coûts de structure, un fort potentiel de croissance et qui reposent sur l'innovation et le développement de nouveaux services grâce aux nouvelles technologies.

Ce phénomène doit pousser Paris-Vallée de la Marne à appuyer le développement de nouvelles structures pensées et destinées spécifiquement à ces nouvelles formes d'organisation qui n'exigent pas une superficie importante mais des moyens de communication, notamment internet, de haut niveau.

L'installation de ces start-up, ou de ces nouvelles entreprises, est d'autant plus efficiente que l'agglomération bénéficie déjà de la présence de la Cité Descartes sur son territoire et de la Maison de l'entreprise innovante avec une pépinière et un incubateur.

On peut dès lors aisément imaginer la création d'un véritable parcours résidentiel pour ces entreprises commençant leur activité en incubateur et continuant leurs activités dans des locaux connectés proches des gares. Cette offre pour les nouvelles entreprises peut constituer une des images de marque de l'agglomération et participer directement au développement de l'économie locale.

Faire vivre le commerce de proximité dans les cœurs de ville

La compétence relative à la gestion du commerce est répartie entre les communes et la Communauté d'agglomération. Contrairement aux ZAC dont la création, l'entretien et la gestion relèvent intégralement de l'agglomération, cette dernière n'intervient qu'en support à la politique municipale en ce qui concerne le petit commerce, notamment sur la coordination de la politique d'implantation commerciale.

Cette idée de qualification de filière permet aussi de développer des écoles d'apprentissage liées à la spécialisation de ces ZAC pour faire naître un cercle vertueux et gagnant/gagnant entre les entreprises et les jeunes apprentis.

On peut aisément imaginer la création d'un véritable parcours résidentiel pour ces entreprises commençant leur activité en incubateur et continuant leurs activités dans des locaux connectés proches des gares.

Sur le court terme, l'agglomération doit continuer à soutenir une politique active de préemption/revente des commerces par les municipalités.

A moyen terme, l'agglomération doit suivre sa politique ambitieuse en faveur du développement économique local, permettant ainsi une baisse du nombre de travailleurs pendulaires, et par conséquent, une augmentation d'habitants présents sur le territoire en journée.

Cette situation ne doit pas empêcher l'agglomération de développer une politique ambitieuse pour soutenir les communes dans leur action dans ce domaine.

En effet, la hausse importante du taux de vacance des cellules commerciales en centre-ville, 9.5% en moyenne dans les villes françaises en 2015 selon l'INSEE, oblige les collectivités locales à s'engager désormais de manière plus volontariste pour soutenir l'activité commerciale des cœurs de ville.

Deux causes principales expliquent l'affaiblissement progressif du commerce de centre-ville dans certaines villes françaises :

- Une baisse de la consommation locale (par la chute du nombre d'habitants ou par la baisse des revenus),
- Un développement commercial périphérique important (création de centre-commerciaux).

Le territoire de Paris-Vallée de la Marne n'est pas affecté par la première cause mais est directement concerné par la présence de nombreux centres commerciaux sur son territoire (Chelles, Champs-sur-Marne, Pontault-Combault, Torcy) et dans les communes limitrophes.

Plusieurs actions doivent donc être menées de manière combinée : En premier lieu, il convient d'acter la présence importante de zones commerciales périphériques sur le territoire et de ne pas encourager d'éventuelles nouvelles installations.

Sur le court terme, l'agglomération doit continuer à soutenir une politique active de préemption/revente des commerces par les municipalités. Elle permet d'assurer non seulement la diversité commerciale mais également le maintien de certains types de commerces (boucheries artisanales, poissonneries, librairies...) dont la présence est une condition essentielle à la fréquentation d'un cœur de ville.

A moyen terme, l'agglomération doit suivre sa politique ambitieuse en faveur du développement économique local, permettant ainsi une baisse du nombre de travailleurs pendulaires, et par conséquent, une augmentation d'habitants présents sur le territoire en journée. Il s'agit là encore d'une condition essentielle pour lutter contre la désertification commerciale. Parallèlement, la création d'une véritable centralité économique et commerciale par la densification des centres villes en lieu et place de l'étalement urbain, démarche qui est aussi efficiente en matière de développement durable, est également une voie à suivre à moyen-long terme, pour augmenter la fréquentation des cœurs de ville.

Enfin, de manière plus prospective, Paris-Vallée de la Marne devra anticiper les futures révolutions liées à la généralisation des achats sur internet et à de nouveaux types de livraison qui sont déjà en train de bouleverser les modes de consommation. Les cœurs de ville dont la centralité économique et commerciale aura été préservée ou accomplie seront alors aux avant-postes pour profiter de ces nouveaux modes de vie.

Un tourisme de court séjour à développer

Forte de ses richesses naturelles (bords de Marne, bois, lacs et étangs...), sportives et récréatives (base de loisirs régionale, base olympique, piscines, Le Nautil...), culturelles (Château de Champs-sur-Marne, Ferme du Buisson, Médiathèques, CRD, Conservatoires...) et industrielles (Entreprise Meunier et Chapon, site EDF, géothermie...), Paris-Vallée de la Marne a de sérieux atouts pour attirer de nombreux visiteurs issus de la Métropole du Grand Paris et au-delà. Notre agglomération peut devenir la porte d'entrée du tourisme de l'Est Francilien surtout avec l'arrivée des jeux Olympiques à Vaires. L'office de tourisme de l'agglomération doit rapidement prendre les dispositions nécessaires à la promotion du territoire pour atteindre cet objectif d'augmentation des flux touristiques de court et moyen séjours, en lien notamment avec les hôteliers et structures d'hébergement du territoire qu'il faudrait développer. Notre territoire est un lieu idéal de villégiature entre la capitale et disneyland.

Mettre en valeur les aérodromes du territoire

Paris-Vallée de la Marne a la chance d'être un des rares territoires aussi proches de la capitale à posséder deux aérodromes civils à Chelles et à Lognes-Emerainville. La présence de ces deux aérodromes, outre l'aspect ludique pour ceux qui pratiquent le vol récréatif, peut également être utile en termes de déplacement et de développement économique. Il permet également la préservation d'espaces verts que nous devons conserver. La Communauté d'agglomération doit donc lancer une véritable politique de valorisation de la présence de ces deux aérodromes sur son territoire. Parallèlement, l'agglomération devra suivre l'évolution exacte de la zone de bruit aux alentours des aérodromes pour éviter l'augmentation des désagréments sonores.

Paris-Vallée de la Marne a la chance d'être un des rares territoires aussi proches de la capitale à posséder deux aérodromes civils.

UNE AGGLOMÉRATION OÙ L'ON SE DÉPLACE FACILEMENT

Le transport constitue une compétence obligatoire des communautés d'agglomérations et revêt un caractère particulièrement stratégique

Ce réseau, par l'intermédiaire de deux gares du Grand Paris Express, de l'allongement de la ligne E du RER jusqu'à la Défense et de la ligne 11 du métropolitain parisien jusqu'à Noisy-Champs, va connaître une amélioration substantielle dans les années à venir.

en ce qui concerne Paris-Vallée de la Marne.

Il faut cependant préciser que l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France fait l'objet d'un régime spécifique qui repose sur l'existence d'un établissement public baptisé « Ile-de-France Mobilités » (Anciennement le STIF). Dans ce cadre, « Ile-de-France Mobilités » est qualifié d' « Autorité Organisatrice des Transports » (AOP) et les collectivités locales qui endossent la compétence « transports publics » sont qualifiées d'Autorités Organisatrices de Proximité (AOP). Ces dernières opèrent donc leur compétence sous l'autorité et le contrôle d'Ile-de-France Mobilités.

Paris-Vallée de la Marne est donc compétente pour l'élaboration du plan local de déplacement, la gestion et le co-financement des réseaux de bus locaux, la gestion des gares routières, la mise aux normes des arrêts de bus, la gestion des parcs relais d'intérêt communautaire, la gestion du transport à la demande, l'élaboration et la gestion d'itinéraires cyclables, de consignes Véligo, de stations d'auto-partage et de bornes de recharges électriques.

Un réseau dense et performant en plein développement

La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne a la chance de bénéficier d'un réseau de transport dense et performant regroupant l'ensemble des modes de transports : train, RER, bus, réseau routier et pistes cyclables.

Ce réseau, par l'intermédiaire de deux gares du Grand Paris Express, de l'allongement de la ligne E du RER jusqu'à la Défense et de la ligne 11 du métropolitain parisien jusqu'à Noisy-Champs, va connaître une amélioration substantielle dans les années à venir, que ce soit en termes de modernisation qu'en matière de réduction des temps de parcours.

En effet, l'agglomération bénéficiera de deux gares des futures lignes 15 et 16 du métro du Grand Paris sur son territoire : les gares de Chelles et de Noisy-Champs.

Paris-Vallée de la Marne doit préparer l'arrivée de ces deux grands changements en termes de transports urbains au sein de l'agglomération car l'intermodalité est vitale pour notre territoire. Une solution de rabattement efficace des deux communes du sud de l'agglomération (Pontault-Combault et Roissy-en-Brie) vers la gare de Noisy-Champs doit être élaborée.

Mieux irriguer l'agglomération selon les bassins de vie grâce aux deux gares du Grand Paris Express

L'inauguration prochaine de deux nouvelles stations du métro automatique du Grand Paris Express dans les gares de Chelles et de

Noisy-Champs doit permettre d'améliorer l'offre de transport interne à l'agglomération et de favoriser encore davantage l'intermodalité des moyens de transport.

Le réseau de bus devra s'adapter à ces nouvelles dessertes qui vont bouleverser les habitudes de transport notamment en ce qui concerne la liaison nord-sud de l'agglomération. Les deux futurs centres névralgiques du transport en commun dans l'agglomération, les gares de Chelles et de Noisy-Champs, devront donc en priorité être reliées par bus à toutes les communes de l'agglomération, et notamment le sud et l'est du territoire.

Parallèlement, une réflexion globale de la stratégie de transport devra être mise en place en amont de l'ouverture des lignes 15 et 16 pour anticiper l'amplification des déplacements quotidiens internes et externes à l'agglomération et leur incidence sur la vie quotidienne en termes de flux de passagers et de véhicules. Cela implique également une réflexion sur le développement des services publics en fonction de ces évolutions.

Enfin, une réflexion doit commencer pour organiser la desserte de la future base olympique de Vaire.

Favoriser la complémentarité entre les différents modes de transport

Le secteur du transport connaît une évolution importante ces dernières années par le développement de nouveaux modes de déplacement dits « alternatifs ». Sous ce vocable est désigné l'ensemble des déplacements alternatifs à la voiture particulière et aux transports collectifs réguliers. Les collectivités locales s'engagent donc désormais à promouvoir les modes actifs individuels, tels que la marche à pied, le vélo particulier ou les services de transport partagés autres que les transports collectifs réguliers (transport à la demande (TAD), auto-partage, places de parking réservées au covoiturage, et les nouveaux services vélos).

Paris-Vallée de la Marne, qui possède déjà un réseau de transport routier et ferroviaire dense, doit participer pleinement à la montée en puissance dans les prochaines années de ces modes alternatifs qui permettent de réaliser des économies d'énergie et préserve l'espace public des nuisances sonores et de la pollution.

Parmi ces modes alternatifs figure le vélo particulier.

L'agglomération, qui dispose déjà de 100 kilomètres de pistes cyclables, doit en premier lieu raccorder les parcours existants entre eux et favoriser leur développement, notamment à travers de nouveaux parcours reliant les différentes communes du territoire ainsi que les principaux points d'intérêts et de promenades (gares, bases de loisirs, centres villes...).

Le réseau de bus devra s'adapter à ces nouvelles dessertes qui vont bouleverser les habitudes de transport notamment en ce qui concerne la liaison nord-sud de l'agglomération.

Les collectivités locales s'engagent donc désormais à promouvoir les modes actifs individuels, tels que la marche à pied, le vélo particulier ou les services de transport partagés autres que les transports collectifs réguliers (transport à la demande (TAD), auto-partage, covoiturage, et les nouveaux services vélos).

L'agglomération, qui dispose déjà de 100 kilomètres de pistes cyclables, doit en premier lieu raccorder les parcours existants entre eux et favoriser leur développement, notamment à travers de nouveaux parcours reliant les différentes communes.

L'agglomération doit être capable de favoriser une architecture de qualité, originale tout en étant fonctionnelle, et permettant de créer un sentiment identitaire pour ses habitants.

Parallèlement, le partenariat avec « Ile-de-France Mobilités » doit encore être développé pour augmenter le nombre de consignes de type Véligo présentes sur le territoire et qui ne doivent pas être seulement limitées aux gares.

En ce qui concerne les autres modes de transport alternatifs, Paris-Vallée de la Marne doit poursuivre sa politique en faveur de l'installation de bornes de recharge électrique et renforcer son offre de transport à la demande (TAD) dans les communes de l'agglomération où ce service est pertinent.

Enfin, l'ensemble des modes alternatifs de l'agglomération devront évidemment s'inscrire dans une politique générale d'intermodalité visant à faciliter les déplacements des habitants du territoire sur l'ensemble des communes.

Dans les prochaines années, avec l'allongement de l'autonomie des batteries, et la volonté du gouvernement de mettre fin à la vente des voitures thermiques d'ici 2040, la vente et l'utilisation des véhicules électriques vont connaître une croissance exponentielle qui va bouleverser les habitudes de conduite.

L'agglomération doit anticiper cette (r)évolution en multipliant les bornes de recharge électrique (une vingtaine seulement en 2017) et les répartir sur l'ensemble des communes.

UNE AGGLOMERATION OÙ L'ON HABITE

L'agglomération possède un rôle clé en matière de logement de d'habitat. En effet, par l'intermédiaire du Plan Local de l'Habitat, l'agglomération peut favoriser certains types de logements en fonctions des besoins exprimés par les habitants du territoire. C'est en développant une telle politique, qui répond aux besoins et aux objectifs socio-économiques qu'elle s'est fixée, que Paris-Vallée de la Marne pourra créer un véritable parcours résidentiel au sein de l'agglomération, sans exclure les populations les plus précaires et, au contraire, en incluant l'ensemble des habitants.

Vers un habitat à taille humaine

Pendant plusieurs décennies, l'exigence d'une architecture qui donne une image aux communes et une identité aux habitants, n'a pas été suffisamment suivie pour laisser la place à une standardisation des constructions, et la répétition des constructions en bloc ou en quartiers. Le vieillissement annoncé de ce développement urbain et l'évolution du cadre de vie des habitants n'étaient pas suffisamment pris en compte.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont pris conscience du rôle clé de l'urbanisme et de l'habitat vis-à-vis des questions d'intégration so-

ciale, d'identité et de développement personnel.

Certains quartiers, fragiles socialement, peuvent rapidement voir leur situation globale s'améliorer (intégration sociale des habitants, propreté, sécurité...) par le simple fait de l'amélioration de l'habitat.

C'est pourquoi, l'agglomération doit être capable de favoriser une architecture de qualité, originale tout en étant fonctionnelle, et permettant de créer un sentiment identitaire pour ses habitants.

La hauteur du bâti est également un enjeu important. En effet, plus la hauteur des logements est importante, plus l'intégration sociale à son quartier est difficile. La construction d'immeubles de petite ou moyenne hauteur est donc un principe fort que l'agglomération devra respecter afin de favoriser le lien social entre les habitants et enclencher des solidarités du quotidien entre les voisins. La maison de ville doit aussi être prise en compte, car elle permet un réel développement de vie de quartier, tout en conservant une densité minimale. Ces grands principes devront guider notre futur Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Penser le parcours résidentiel de chacun

La politique du logement et de l'Habitat de Paris-Vallée de la Marne doit être guidée par la volonté de créer un véritable parcours résidentiel pour les habitants.

Ce parcours doit pouvoir articuler le logement social, et notamment l'accession à la propriété, l'habitat privé, collectif ou individuel, et les habitats spécifiques tels que les résidences étudiantes ou seniors, à travers le territoire.

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) doit ainsi mettre en articulation les différents types d'habitat afin d'offrir aux habitants, le modèle de logement qui correspond le mieux à leurs besoins.

Développer l'accession à la propriété

Comme dans beaucoup de territoires en Ile-de-France, notre agglomération est touchée par deux phénomènes : une difficulté croissante pour les actifs précaires à trouver un logement (jeunes actifs en contrat à durée déterminée, personnes isolées...) et la pénurie de logements de taille intermédiaire (2 et 3 pièces) pour accueillir ce public spécifique.

Pour remédier à cette situation, Paris-Vallée de la Marne doit favoriser la construction de ce type de logements, et notamment à travers la construction de logements éligibles au Prêt Social Location-Accession (PSLA) pour développer l'accession sociale à la propriété.

Ce Prêt Social Location-Accession (PSLA) est un prêt conventionné qui permet de financer un dispositif d'accession-location, grâce au-

Paris-Vallée de la Marne pourra créer un véritable parcours résidentiel au sein de l'agglomération, sans exclure les populations les plus précaires et, au contraire, en incluant l'ensemble des habitants.

La construction d'immeubles de petite ou moyenne hauteur est donc un principe fort que l'agglomération devra respecter afin de favoriser le lien social entre les habitants et enclencher des solidarités du quotidien entre les voisins.

Ce système permet de casser pour une grande partie le cercle vicieux que rencontrent de nombreux habitants, notamment les jeunes actifs, et qui consiste à ne pas pouvoir capitaliser suffisamment pour acheter un logement.

Il faut attirer de nouveaux habitants provenant notamment de la Métropole du Grand Paris, et ainsi à parvenir à équilibrer davantage la structure sociodémographique du territoire.

quel les ménages bénéficiant de revenus modestes, et ne disposant pas d'apport personnel, peuvent acheter un logement neuf. Après une première phase locative, les ménages ont ainsi la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent.

Ce système permet de casser pour une grande partie le cercle vicieux que rencontrent de nombreux habitants, notamment les jeunes actifs, et qui consiste à ne pas pouvoir capitaliser suffisamment pour acheter un logement et oblige donc à rester dans le parc privé de location dont les loyers sont souvent onéreux ou à s'éloigner de son lieu de travail, favorisant ainsi l'étalement urbain et augmentant les temps de transports.

De nouveaux habitants à accueillir

Afin d'attirer de nouveaux habitants provenant notamment de la Métropole du Grand Paris, et ainsi à parvenir à équilibrer davantage la structure sociodémographique du territoire, Paris-Vallée de la Marne doit soutenir une politique active visant à renforcer son attractivité.

Pour cela, l'agglomération doit insister sur différents aspects dont la formation, par le soutien à la création de sections internationales dans les collèges et les lycées, la sécurité, par le soutien aux politiques de sécurité mises en place par les communes, la propreté, par la création d'une brigade de l'environnement à l'échelle communautaire, et du numérique, par un soutien actif au déploiement des nouvelles technologies numériques et notamment de la future 5G et des connexions internet parmi les plus récentes.

UNE AGGLOMÉRATION AU SERVICE DE L'HUMAIN

Etre au service de l'humain est sans doute le but ultime de toute politique publique. Il s'agit, grâce à l'action collective, de faire en sorte que chacun des habitants puisse trouver les moyens de bien vivre, c'est à dire au-delà des questions de logement ou de revenus, de trouver les équipements culturels pour développer son esprit et les équipements sportifs et médicaux pour l'entretien du corps. L'agglomération a sur ce sujet un rôle important à jouer dans les prochaines années car elle est responsable et gestionnaire de nombreux équipements culturels et sportifs. Elle doit donc définir une véritable politique publique qui va au-delà de la somme des politiques des 3 ex-agglomérations. Faire société est sans doute l'enjeu actuel le plus important pour notre pays. Paris-Vallée de la Marne n'échappe pas à cet enjeu et c'est pourquoi il est primordial que les habitants puissent y trouver les moyens de leur épanouissement personnel et familial.

Une culture facile d'accès et de proximité

La Culture est une compétence optionnelle exercée par la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne et concerne la création, la gestion et l'entretien des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire soit 14 médiathèques, 8 conservatoires, la salle de spectacle « Les passerelles » et 2 auditoriums.

La politique culturelle de l'agglomération, qui est le premier poste de dépense de l'agglomération, doit reposer sur deux grands piliers : l'égalité d'accès et la proximité.

Le principe de l'égalité d'accès est un enjeu primordial. L'agglomération doit veiller à ce que les conditions d'accès (tarifs, horaires, programmations) des équipements culturels s'inscrivent dans cette logique afin d'éviter une éventuelle éviction d'une part de la population habitant le territoire.

Pour éviter de tomber dans l'écueil de l'élitisme, les équipements culturels doivent mettre en adéquation leurs tarifs et une partie de leur programmation avec les attentes et les capacités financières des habitants. En effet, un tarif trop élevé qui ne tient pas compte des situations sociales spécifiques ou une programmation trop pointue risquent d'exclure de fait un nombre important d'habitants du territoire. Cela ne doit pas empêcher une certaine volonté d'ouverture vers l'extérieur des médiathèques et des conservatoires, qui est la condition sine qua non pour porter une image positive de l'agglomération.

Néanmoins, cela implique une corrélation forte entre le public local et la politique culturelle avec, par exemple, des tarifs adaptés, la promotion d'œuvres en lien avec le programme du baccalauréat, la mise en avant d'œuvres « grand public », ou bien encore la découverte pédagogique d'œuvres et d'artistes peu connus.

Cela implique également le développement et la généralisation des animations hors les murs et des missions de sensibilisations à la culture à l'ensemble des équipements culturels sur le modèle de ce que réalise « Les Passerelles » auprès des publics éloignés du milieu culturel et des interventions en milieu scolaire des conservatoires du nord du territoire.

Le deuxième principe est la proximité car il est important de poursuivre la création d'un véritable réseau d'équipements culturels disposant d'une certaine autonomie de gestion sur l'ensemble de l'agglomération afin que chaque équipement puisse s'adresser à un public de proximité. Cela doit concerner les horaires, la programmation et la diversification des activités au sein de l'équipement. En effet, compte tenu de l'étendue géographique de l'agglomération, et des temps de transports incompressibles entre certaines communes, il n'est pas envisageable d'imaginer une spécialisation de certains équipements

L'agglomération doit donc définir une véritable politique publique qui va au-delà de la somme des politiques des 3 ex-agglomérations. Faire société est sans doute l'enjeu actuel le plus important pour notre pays.

Le principe de l'égalité d'accès est un enjeu primordial. L'agglomération doit veiller à ce que les conditions d'accès (tarifs, horaires, programmations) des équipements culturels s'inscrivent dans cette logique.

Le deuxième principe est la proximité car il est important de poursuivre la création d'un véritable réseau d'équipements culturels disposant d'une certaine autonomie de gestion sur l'ensemble de l'agglomération afin que chaque équipement puisse s'adresser à un public de proximité.

A moyen et long terme, l'agglomération doit engager une réflexion sur l'entretien de ses piscines (Chelles, Emerainville, Torcy et Vaires-sur-Marne) qui sont toutes vieillissantes.

ni même la mise en place d'un équipement central à l'échelle de l'agglomération.

Le réseau des médiathèques et des conservatoires étant relativement important et cohérent, l'agglomération doit désormais avoir pour objectif de davantage faire connaître ces structures culturelles aux habitants du territoire.

Une agglomération sportive

Vecteur de lien social et d'épanouissement personnel, le développement et la promotion du sport doivent être une priorité de Paris-Vallée de la Marne.

L'agglomération est compétente en ce qui concerne la création, la gestion et l'entretien des équipements sportifs communautaires que sont les piscines et le complexe sportif « Le Nautil ». Elle a également pour mission d'organiser des manifestations sportives et de promouvoir le sport de haut niveau.

Concernant les piscines, leur présence sur le territoire est relativement complète et cohérente, notamment avec le projet de centre aquatique de Champs-sur-Marne. L'agglomération devra viser à moyen terme une relative convergence des tarifs et des horaires d'ouverture afin d'ajouter de la lisibilité à cette offre de service public auprès des habitants.

A moyen et long terme, l'agglomération doit engager une réflexion sur l'entretien de ses piscines (Chelles, Emerainville, Torcy et Vaires-sur-Marne) qui sont toutes vieillissantes. Une planification de la rénovation des piscines doit être élaborée en conséquence.

Paris-Vallée de la Marne peut également relier sa politique sportive au domaine de la santé publique en établissant un partenariat avec des structures médicales (Hôpitaux, Maisons de Santé...) autour d'un événement dédié.

En effet, l'aspect médical du sport va s'affirmer dans les prochaines décennies et celui-ci est déjà de plus en plus prescrit « par ordonnance » de la part des médecins généralistes, notamment en matière de prévention. L'agglomération, qui dispose d'un médecin sportif, peut donc organiser le lien entre le patient, le médecin de ville et le moniteur sportif lorsque cela s'avère nécessaire.

Paris-Vallée de la Marne peut aussi profiter de ses atouts pour créer les conditions de l'exercice d'une activité physique. Par exemple, la présence d'un nombre important de zones boisées et naturelles peuvent ainsi facilement permettre l'aide à la création de parcours sportif allant du parcours de petite randonnée au parcours-santé plus exigeant.

Enfin, la politique événementielle liée au sport est une force de l'agglomération et l'effort en ce sens doit encore se poursuivre. Le succès de l'OxyTrail, qui a réussi à s'imposer en quelques années comme un

des plus importants trails de la région et qui a obtenu en 2016 le label régional de la Fédération d'Athlétisme, en est un parfait exemple.

La politique sportive de l'agglomération doit donc aller au-delà de l'investissement et de l'entretien des piscines. L'agglomération doit être le lieu d'aide à la prévention, à l'incitation de nouvelles pratiques qui viendront renforcer l'attractivité de notre territoire et au développement du sport de haut niveau.

Concernant le sport de haut niveau, l'agglomération va accueillir différentes compétitions nautiques lors des Jeux Olympiques de 2024 qui auront lieu à Paris. Outre les aspects économiques et touristiques essentiels liés à l'organisation de ces compétitions, Paris-Vallée de la Marne pourra profiter de ce grand événement pour valoriser son territoire mais également sa politique sportive en général. Une mise en avant spécifique du sport de haut niveau au sein de notre agglomération en vue de cet événement devra être étudiée. La mise en avant d'équipements sportifs de haut niveau, parfois parmi les plus reconnus d'Ile-de-France, comme le Skate Park « Cosa Nostra » de Chelles, pourra être réalisée à travers une communication spécifique et l'organisation d'événements particuliers à l'occasion des Jeux Olympiques.

Une agglomération devenue un véritable acteur de la politique de prévention et de santé sur son territoire

La santé publique est un enjeu de plus en plus prégnant au sein du département de Seine-et-Marne car celui-ci est très mal doté par rapport aux moyennes régionales ou nationales en ce qui concerne le nombre de praticiens par habitants, notamment en médecine libérale, la politique de prévention et le domaine hospitalier.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le territoire de Paris-Vallée de la Marne puisqu'en 2013, la densité de médecins généralistes y était de seulement 68.6 pour 100 000 habitants. (73.7 en Seine et Marne et 80.9 sur l'ensemble du bassin de Marne-la-Vallée. (Source : INSEE). Dans certaines communes comme à Vaires, nous commençons à devenir un désert médical. Cette situation affecte directement l'attractivité de notre territoire et le cadre de vie de ses habitants.

L'objectif le plus urgent pour l'agglomération Paris-Vallée de la Marne est donc de créer des conditions d'exercice attractives pour les professionnels de santé.

Depuis quelques années, notre territoire a accompagné la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU) à Torcy et différents centres ou locaux de santé.

Cette politique permet, pour les professionnels de santé concernés, de mutualiser des tâches administratives, de disposer d'une sou-

La présence d'un nombre important de zones boisées et naturelles peuvent ainsi facilement permettre l'aide à la création de parcours sportif allant du parcours de petite randonnée au parcours-santé plus exigeant.

L'objectif le plus urgent pour l'agglomération Paris-Vallée de la Marne est donc de créer des conditions d'exercice attractives pour les professionnels de santé.

Cette politique permet, pour les professionnels de santé concernés, de mutualiser des tâches administratives, de disposer d'une souplesse dans l'organisation quotidienne et de répondre à l'isolement dans certaines zones. Cela a pour corolaire une meilleure prise en charge des patients au travers d'une continuité des soins.

plesse dans l'organisation quotidienne et de répondre à l'isolement dans certaines zones. Cela a pour corolaire une meilleure prise en charge des patients au travers d'une continuité des soins.

A l'avenir, Paris-Vallée de la Marne doit donc continuer à accompagner l'émergence de ces structures en lien avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé.

Parallèlement, l'agglomération peut également encourager l'initiative privée pour le lancement de ce type de locaux.

Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération peut notamment financer des études d'opportunité et de faisabilité de ces installations au sein des différentes communes, mettre à disposition des locaux à prix attractifs ou encore accompagner l'installation physique des professionnels de santé.

D'ici quelques années, l'utilisation de la télémédecine va également transformer les conditions d'exercice des praticiens et améliorera la prise en charge des patients en réduisant les contraintes géographiques et démographiques. Certaines régions ont été choisies pour mener des expérimentations de télémédecine en ville pour les patients souffrant d'affections de longue durée ainsi que pour les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Paris-Vallée de la Marne, même si elle n'est pas concernée par cette zone d'expérimentation, devra se positionner en acteur moteur de cette future révolution aux côtés de la Préfecture, l'ARS, le Conseil Départemental et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les pilotes actuels de l'expérimentation.

L'agglomération peut aussi se joindre à différents dispositifs existants comme le soutien à la visite de médecins dans les établissements scolaires par exemple ou la contractualisation avec des étudiants de médecine menée conjointement par la Région et le Département qui proposent ainsi des bourses aux étudiants qui s'engagent à exercer leur activité sur le territoire pendant un certain nombre d'années.

Enfin, Paris-Vallée de la Marne doit devenir un interlocuteur régulier des principaux acteurs de la santé publique en identifiant puis en présentant les besoins actuels et futurs des communes de l'agglomération auprès de l'ARS et du Conseil départemental. Cette nouvelle stratégie en matière de santé permettra à notre agglomération d'anticiper les évolutions de ce secteur dans les prochaines années.

Faciliter la vie de nos habitants par la mise en place d'une carte unique d'accès aux services

La mise en place d'une carte individuelle et sécurisée d'accès aux services communautaires (Piscines, médiathèques, conservatoires, forge à son, studio music-hall, médecine préventive ...) et aux struc-

tures associées (Nautil, FabLab, Ferme du Buisson, Théâtre de Chelles ...) serait une incitation réelle à l'identification à notre territoire et à la découverte des services proposés par l'agglomération.

Elle pourrait être utile également pour l'accès aux parkings communautaires lorsque ceux-ci seront réglementés.

Enfin, elle pourrait être étendue, pour les communes qui le souhaitent, aux services municipaux (centres de loisirs ...) et aux associations partenaires.

UNE AGGLOMÉRATION QUI PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT, SON CADRE DE VIE ET SON PATRIMOINE

La protection de l'environnement, la mise en place d'un véritable développement durable et la défense de la biodiversité ne peuvent pas être résumées à de simples mesures d'économies d'énergie. Elles constituent une démarche transversale et intégrale, en lien avec les communes, et qui concerne toutes les politiques publiques d'une agglomération. Cette démarche influence directement la qualité de vie des habitants du territoire et peut constituer un élément fondateur de l'attractivité démographique, touristique ou économique. Ce sujet essentiel concerne trois thématiques importantes à l'échelle de notre agglomération : la première est la maîtrise du développement urbain, la promotion de l'agriculture locale et la protection des espaces naturels. La seconde vise à protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique. Enfin, la troisième vise à défendre le patrimoine et embellir nos communes.

Maîtriser le développement urbain, promouvoir l'agriculture locale et sanctuariser les espaces verts et naturels

40% du territoire de Paris-Vallée de la Marne est constitué d'espaces verts et naturels. Il s'agit d'une opportunité considérable pour un territoire aussi proche de la Métropole du Grand Paris. Il s'agit aussi d'une grande responsabilité : comment préserver ces espaces quand l'urbanisation ne cesse de gagner du terrain en Ile-de-France ?

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne doit donc protéger ses espaces naturels, qui constituent de véritables poumons verts au service de tous les habitants, en luttant contre l'étalement urbain.

La conservation de l'existant ne suffisant pas, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne doit également rendre ces espaces verts plus accessibles aux habitants afin que ces derniers puissent en profiter davantage.

L'agglomération peut mettre en place un plan de développement des

La mise en place d'une carte individuelle et sécurisée d'accès aux services communautaires (Piscines, médiathèques, conservatoires, forge à son, studio music-hall, médecine préventive ...) et aux structures associées (Nautil, FabLab, Ferme du Buisson, Théâtre de Chelles ...) serait une incitation réelle à l'identification à notre territoire et à la découverte des services proposés par l'agglomération.

40% du territoire de Paris-Vallée de la Marne est constitué d'espaces verts et naturels. Il s'agit d'une opportunité considérable pour un territoire aussi proche de la Métropole du Grand Paris.

La conservation de l'existant ne suffisant pas, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne doit également rendre ses espaces verts plus accessibles aux habitants.

Chaque habitant du territoire doit disposer d'une promenade de ce type au sein d'un parc, d'un bois, d'une forêt ou d'un lac à moins de 10 minutes de son domicile.

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne, située à mi-chemin entre la Métropole du Grand Paris et les espaces agricoles seine-et-marnais, devra prendre toute sa place dans la protection de l'environnement.

promenades vertes y compris à travers les parcours sportifs, de telle sorte que chaque habitant du territoire dispose d'une promenade de ce type au sein d'un parc, d'un bois, d'une forêt ou d'un lac à moins de 10 minutes de son domicile.

Parallèlement, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne doit aussi valoriser l'agriculture locale en veillant à la préservation du foncier agricole, en appuyant l'installation d'exploitants et en soutenant le développement de l'agriculture biologique sur le foncier disponible.

A l'image de ce que l'agglomération a déjà mis en place concernant la gestion animale pastorale afin de retrouver l'identité rurale du territoire, cette politique volontariste permettrait de maintenir une activité agricole comme composante du paysage, de préserver l'environnement et la biodiversité et de générer une nouvelle activité économique locale.

De plus, la mise en place de nouvelles techniques agricoles (permaculture, biodynamie, agro-écologie, agro-foresterie...) pourrait être associée au développement de circuits courts de consommation pour soutenir l'activité. L'agglomération peut ainsi mettre en relation directe des producteurs avec les commerçants locaux ou organiser un marché des producteurs et ainsi créer un véritable réseau de distribution qui contribuera à la création d'emplois agricoles respectueux des principes du développement durable.

Historiquement, le territoire de Paris-Vallée de la Marne était d'ailleurs un lieu de maraichage utilisé pour nourrir la population parisienne. Fidèle à son histoire et à ses traditions, l'agglomération pourrait organiser la plantation d'arbres fruitiers dont le ramassage et la vente serait assurés par des comités locaux pour recréer du lien social et réaffirmer une identité collective.

Pour symboliser et donner une véritable lisibilité à la politique environnementale de l'agglomération, Paris-Vallée de la Marne doit disposer d'un lieu spécifique, qui pourrait également être utilisé à des fins pédagogiques et d'accompagnement d'actions concrètes, à l'image de ce que réalise la « Maison de l'environnement vagabonde » de manière nomade actuellement.

La Maison de l'Environnement située à Emerainville, si une vocation communautaire lui était attribuée, pourrait devenir ce lieu stratégique.

Protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique

La protection de l'environnement est aujourd'hui un enjeu essentiel pour l'avenir de notre planète. En pointe concernant ses ambitions dans ce domaine, la France a été à l'initiative du célèbre accord de Paris à l'issue de la COP21, mais également de nombreuses lois visant à limiter les effets néfastes de l'activité humaine sur la nature.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent ainsi élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) qui constitue un cadre d'engagement de l'intercommunalité dans ce domaine.

Le PCEAT vise deux objectifs principaux : l'atténuation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique et l'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne, située à mi-chemin entre la Métropole du Grand Paris et les espaces agricoles seine-et-marnais, devra prendre toute sa place dans la protection de l'environnement à travers l'élaboration et l'adoption d'un PCEAT ambitieux et conforme à sa stratégie de développement notamment en matière économique. Des actions de sensibilisation auprès de publics-cibles, comme les élèves des écoles de l'agglomération, pourront également être menées concernant la nécessaire protection de la biodiversité ou le tri sélectif.

Paris-Vallée de la Marne s'assurera également, à travers sa compétence déchets, eau et assainissement, de viser une réduction globale du volume des déchets et d'éventuelles autres actions à mener pour atteindre ses objectifs de protection de l'environnement.

Enfin, Paris-Vallée de la Marne entretient un lien singulier avec les arbres. Plus d'un million et demi de sujets sont présents sur le territoire de l'agglomération et participent directement à la qualité de vie du territoire par l'ombre et la fraîcheur qu'ils apportent comme par leur action décisive dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'agglomération soutiendra donc la plantation de nombreuses espèces arboricoles sur le territoire, y compris, en lien avec les municipalités concernées, dans les cœurs de ville.

Défendre notre patrimoine et embellir nos communes

Le patrimoine est constitutif de notre identité collective et crée une distinction qui permet à chacun de développer un système identitaire stable dans un monde en mouvement perpétuel.

Entretenir, respecter, défendre et valoriser son patrimoine est donc un enjeu essentiel pour favoriser l'intégration sociale des habitants du territoire et les inscrire dans un héritage et une continuité qui dépasse chacun d'entre nous.

C'est la raison pour laquelle l'agglomération doit avoir une politique exemplaire de conservation et de valorisation du patrimoine.

Le territoire de Paris-Vallée de la Marne possède de nombreux monuments ou édifices remarquables : le château de Champs-sur-Marne, l'usine Meunier à Noisiel, les Fermes du Buisson et d'Ayau, symboles du passé agricole de l'agglomération et devenus piliers de notre poli-

Pour symboliser et donner une véritable lisibilité à la politique environnementale de l'agglomération, Paris-Vallée de la Marne doit disposer d'un lieu spécifique... La Maison de l'Environnement située à Emerainville, si une vocation communautaire lui était attribuée, pourrait devenir ce lieu stratégique.

Le patrimoine est constitutif de notre identité collective et crée une distinction qui permet à chacun de développer un système identitaire stable dans un monde en mouvement perpétuel.

L'agglomération doit donc également favoriser des actes architecturaux originaux tout en respectant son environnement. Cela doit se traduire par une plus forte exigence dans le traitement des façades, le choix des matériaux et le respect d'une certaine cohérence architecturale dans lequel le nouveau bâti s'inscrit.

L'objectif est d'éviter les ruptures urbaines avec des déséquilibres majeurs en termes de hauteur du bâti, de matières et de couleurs de façades ou par la mise en place de dalles au sein de certains quartiers au détriment de véritables rues.

tique culturelle, l'école du Docteur Roux à Chelles et de nombreuses maisons dites « meulières » qui constituent un symbole distinctif de notre territoire.

Mais le patrimoine ne se résume pas seulement à des constructions anciennes, il doit également être réfléchi en tant que tel au présent car le patrimoine de demain se fonde aussi sur les constructions d'aujourd'hui. L'agglomération doit donc également favoriser des actes architecturaux originaux tout en respectant son environnement. Cela doit se traduire par une plus forte exigence dans le traitement des façades, le choix des matériaux et le respect d'une certaine cohérence architecturale dans lequel le nouveau bâti s'inscrit.

Sur ce thème, la compétence municipale prime mais l'agglomération peut développer une réflexion collective sur ce sujet afin de participer à créer une vision cohérente de l'urbanisme de demain qui permettrait à notre territoire de développer une image globale au-delà de la conservation des identités particulières de chaque commune.

L'entretien et la valorisation de ce patrimoine historique est non seulement nécessaire pour affirmer une identité collective mais également utile et efficace pour assurer le développement touristique au sein de notre agglomération.

Pôle de développement de l'Est parisien, Paris-Vallée de la Marne a connu une urbanisation importante au cours des 40 dernières années, parfois au détriment d'une véritable cohérence architecturale. Il semble donc important aujourd'hui que l'agglomération puisse accorder une attention particulière à l'embellissement des communes, notamment à travers le Plan Local de l'Habitat, et au-delà des rénovations de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui sont souvent des opérations d'urbanisme de grande ampleur.

L'objectif est d'éviter les ruptures urbaines avec des déséquilibres majeurs en termes de hauteur du bâti, de matières et de couleurs de façades ou par la mise en place de dalles au sein de certains quartiers au détriment de véritables rues.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune peut contribuer à la résolution de cette problématique. Cependant, il serait judicieux que, dans le cadre de ses compétences Habitat et Politique de la Ville, l'agglomération développe une certaine expertise et préserve un financement pour agir sur ce point en coopération avec les communes.

En matière d'urbanisme enfin, il est également important que le Plan Local d'Habitat, et le Plan Local d'Urbanisme, si à l'avenir celui-ci devient communautaire, soient adoptés par la méthode du consensus entre les différentes municipalités afin que l'ensemble des décisions en matière d'urbanisme et de construction puissent rester relativement cohérent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

UNE AGGLOMÉRATION PLUS ENGAGÉE DANS LA REUSSITE SCOLAIRE

Notre agglomération connaît un double phénomène relativement répandu en France mais qui concerne particulièrement le département de Seine-et-Marne : un nombre important de décrochages et d'échecs scolaires ainsi qu'un faible taux de poursuite d'études après le baccalauréat. Cette situation affecte particulièrement la moitié des communes de l'agglomération.

Face à cette situation difficile qui pénalise une partie de la jeunesse et constitue une véritable bombe à retardement économique et sociale, Paris-Vallée de la Marne doit développer une politique bien plus ambitieuse et volontariste en faveur de la réussite scolaire de ses jeunes. Les communes qui composent l'agglomération possèdent la compétence pour le premier cycle. Cependant, l'agglomération peut mettre en place des politiques globales à travers ses équipements culturels mais aussi à travers un soutien financier ciblé pour appuyer les communes dans leur mission.

Il existe deux grands enjeux à propos desquels Paris-Vallée de la Marne doit s'affirmer comme un acteur essentiel : la lutte contre le décrochage précoce et le soutien à la réussite scolaire.

Part des étudiants et des jeunes dans la population de l'agglomération (Source : INSEE, 2013)

	<u>% d'étudiants parmi les 15-64 ans</u>	<u>Part des 15-29 ans dans la population</u>
France :	10,19%	18,19%
Paris :	12,54%	23,48%
Val de Marne :	11,16%	20,08%
Seine et Marne :	9,82%	19,33%
Croissy-Beaubourg :	8,28%	13,77%
Roissy-en-Brie :	11,82%	20,05%
Vaires-sur-Marne :	10,01%	17,67%
Courtry :	10,16%	18,48%
Champs-sur-Marne :	12,89%	23,73%
Chelles :	9,89%	19,04%
Noisiel :	11,11%	21,72%
Lognes :	11,88%	25,05%
Torcy :	10,35%	22,14%
Pontault-Combault :	9,93%	21,52%
Emerainville :	8,77%	19,09%
Brou-sur-Chantereine :	8,12%	20,26%

C'est donc l'ensemble des partenaires du système éducatif qui doit se mobiliser face à ce phénomène de plus en plus inquiétant notamment dans une société qui va connaître, par la robotisation progressive de secteurs entiers de l'économie, la disparition de nombreux métiers et corps de métier.

Poursuite d'études après le baccalauréat (Source : INSEE, 2013)

France :	56%
Paris :	53%
Val de Marne :	55%
Seine et Marne :	51%
Croissy-Beaubourg :	60%
Roissy-en-Brie :	59%
Vaires-sur-Marne :	56%
Courtry :	55%
Champs-sur-Marne :	54%
Chelles :	52%
Noisiel :	51%
Lognes :	47%
Torcy :	46%
Pontault-Combault :	46%
Emerainville :	46%
Brou-sur-Chantereine :	40%

Lutter contre le décrochage précoces élèves

Le premier enjeu de l'agglomération sur le thème de la réussite scolaire est de lutter contre le phénomène du décrochage qui constitue actuellement une véritable catastrophe nationale. Près de 150 000 jeunes sortent en effet chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification. La moitié d'entre eux ne pourra jamais, ou très difficilement, accéder au monde du travail.

C'est donc l'ensemble des partenaires du système éducatif qui doit se mobiliser face à ce phénomène de plus en plus inquiétant notamment dans une société qui va connaître, par la robotisation progressive de secteurs entiers de l'économie, la disparition de nombreux métiers et corps de métier. Notre agglomération doit donc avoir une attention particulière pour cette population qui constitue nationalement comme localement une véritable bombe à retardement sociale et économique. La lutte contre le décrochage scolaire est d'abord une attention à l'individu dès le plus jeune âge. Certains spécialistes jugent que c'est dès la maternelle que les décrochages commencent à apparaître. La première cause de ces décrochages provient en effet d'un manque d'apprentissage lors des trois premières années de la vie de l'enfant. A l'âge de trois ans, un enfant moyen a entendu environ 30 millions de mots. Or, différents spécialistes estiment qu'un enfant en décrochage n'a souvent entendu que 3 millions de mots en moyenne. Si le premier enjeu est donc l'aspect cognitif, il est important que Paris-Vallée de la Marne puisse développer des ludothèques de proximité, sur l'ensemble du territoire, afin d'amener les parents à fréquenter plus facilement ces lieux et qu'ils puissent, en jouant, participer au développement du système cognitif de leurs enfants.

La mise en place d'animations spécifiques aux jeunes enfants de

La lutte contre le décrochage scolaire est d'abord une attention à l'individu dès le plus jeune âge. Certains spécialistes jugent que c'est dès la maternelle que les décrochages commencent à apparaître.

moins de quatre ans dans toutes les médiathèques est également un des moyens pour lutter contre ce décrochage précoce.

Il serait également intéressant de développer, en coopération avec le corps enseignant et les équipes pédagogiques, des politiques publiques ciblées sur la dernière année de maternelle et le Cours Préparatoire afin que chaque enfant ait, à partir du CE1 et du CE2, les mêmes chances de réussite.

Même si l'agglomération ne peut pas mettre en œuvre directement ces politiques publiques car elles se situent hors de sa compétence, elle peut organiser ses équipements en conséquence et travailler de concert avec les communes et l'Education nationale, notamment à travers un financement complémentaire d'actions spécifiques en ce sens.

Aider à la réussite scolaire pour tous les élèves

Une véritable politique publique en faveur de la réussite scolaire s'adresse obligatoirement à tous les élèves, quels que soient leurs résultats. Paris-Vallée de la Marne pourra donc proposer à l'ensemble des élèves de l'agglomération, du Cours Préparatoire (CP) jusqu'à la Terminale, de bénéficier d'une inscription gratuite à un site d'aide aux devoirs et de soutien scolaire en ligne.

On constate en effet aujourd'hui de probants résultats grâce à ces aides à l'apprentissage par l'intermédiaire de différents sites spécialisés et la mise en place de ce soutien en ligne pourra se transformer au fil des années en véritable politique publique en faveur de la réussite scolaire de chaque élève de l'agglomération.

L'aspect ludique, et le soutien direct des enseignants via une messagerie spécifique, amène les élèves qui rencontrent une difficulté à la travailler et, bien souvent, à la surmonter. Les élèves inscrits sur ces sites augmentent ainsi sensiblement leur moyenne scolaire et, par la même occasion, leurs chances de réussite à moyen terme.

Cependant, pour être réellement efficace, cette politique doit être accompagnée par les communes. L'agglomération peut avoir un rôle incitatif et financier mais elle doit travailler en coopération avec les communes pour que des accompagnateurs scolaires s'organisent afin d'exercer une véritable médiation entre le site, les élèves et leur famille. En effet, la connaissance et le suivi de l'outil par la famille est essentiel dans la réussite scolaire des enfants. On observe ainsi que si les parents d'élèves sont partie-prenantes dans la pratique de révision par Internet de leurs enfants, le dispositif est d'autant plus efficace car il redonne un rôle aux parents vis-à-vis de leurs enfants, recrée une certaine autorité lorsque celle-ci est déficitaire, tout en permettant à l'élève d'obtenir de meilleures notes et donc d'obtenir une meilleure image de lui-même face à l'institution scolaire. C'est cette interaction qui permet à moyen terme la réussite effective des enfants.

Paris-Vallée de la Marne pourra donc proposer à l'ensemble des élèves de l'agglomération, du Cours Préparatoire (CP) jusqu'à la Terminale, de bénéficier d'une inscription gratuite à un site d'aide aux devoirs et de soutien scolaire en ligne.

Afin de pouvoir faire profiter de ce service à une plus grande proportion de jeunes, une coopération avec les services sociaux et avec l'Education nationale doit être envisagée afin de parvenir à attirer des familles qui, pour des raisons sociales ou culturelles, ne fréquentent pas aujourd'hui les structures culturelles.

In fine, les médiathèques devront donc évoluer pour devenir de plus en plus un lieu d'accueil, de conseil et de socialisation autour de la culture, qu'un lieu de captation documentaire.

Un réseau de lecture publique au service des élèves et des étudiants

Le réseau de lecture publique est sans doute un des outils les plus importants dont dispose l'agglomération pour participer à la réussite scolaire de tous les élèves du territoire. Le nombre important de médiathèques, réparties dans la quasi-totalité des communes de Paris-Vallée de la Marne, mettent déjà en place des dispositifs spécifiques à destination des élèves et des étudiants lors de la période de révision des examens par exemple.

Le renforcement de cette politique est cependant souhaitable pour l'avenir en termes d'animation et de partenariat.

En effet, depuis la généralisation d'internet, l'enjeu aujourd'hui pour les habitants qui fréquentent ces lieux est moins de pouvoir capter un document, déjà facilement accessible sur la toile, que de profiter et de bénéficier d'un système d'animation et de conseil.

Il s'agit donc de développer l'accueil des plus petits notamment à travers des sections de ludothèque ou de lecture pour enfant afin que la médiathèque devienne, dès le plus jeune âge, un des lieux de socialisation et de culture au sein de l'agglomération, mais aussi d'accompagner les élèves tout au long de leur scolarité à travers une attention spécifique.

Afin de pouvoir faire profiter de ce service à une plus grande proportion de jeunes, une coopération avec les services sociaux et avec l'Education nationale doit être envisagée afin de parvenir à attirer des familles qui, pour des raisons sociales ou culturelles, ne fréquentent pas aujourd'hui les structures culturelles.

In fine, les médiathèques devront donc évoluer pour devenir de plus en plus un lieu d'accueil, de conseil et de socialisation autour de la culture, qu'un lieu de captation documentaire. L'agglomération, qui est responsable de l'évolution des politiques en faveur de la lecture publique doit avoir une attention toute particulière en la matière.

Cela implique également que les médiathèques développent une relation plus soutenue qu'aujourd'hui avec les centres sociaux, les médiateurs, certaines associations ou avec les communes à travers leurs services jeunesse et leurs centres de loisirs.

3/ UNE AGGLOMÉRATION AVEC DE NOUVELLES LOGIQUES D'ORGANISATION

De vrai débat pour définir ensemble les politiques publiques

L'élection présidentielle a montré combien les Français en ont assez des pratiques qui privilégient les partis politiques et qui oublient l'essentiel : l'intérêt général.

Notre agglomération n'y fait pas exception et les pratiques actuelles ne peuvent pas être satisfaisantes car nous manquons singulièrement de débat général et surtout transversal.

En effet, comme nous l'avons analysé, notre agglomération ne correspond pas à un réel bassin de vie. Si nous ajoutons le manque de débat de fond, nous risquons tout simplement d'amener notre agglomération dans une impasse. Trop souvent, nos critiques ne sont pas entendues car l'exécutif les traduit comme des postures de combats partisans alors que ce n'est pas le cas. Il est temps que chacun parvienne à un discours de sincérité minimum et de vérité, loin de la mesquinerie partisane. Nous devons tous être à l'écoute de nos concitoyens et nos échanges politiques doivent provenir de cette écoute.

C'est pourquoi, nous voulons plus de débats collectifs réunissant les vice-Présidents et les Maires sur l'ensemble des sujets concernant l'action de l'agglomération. Aujourd'hui, les débats, lorsqu'ils existent, sont en tunnel. Cela atomise les élus et cette méthode n'est pas créatrice d'idées nouvelles. Notre agglomération doit appréhender les enjeux avec une vision renouvelée, notre société évolue vite, la classe politique beaucoup moins, il est temps d'entendre le message des électeurs et de développer une autre pratique politique au quotidien. Cette pratique doit d'abord établir une vraie logique dans le fonctionnement de notre agglomération. Est-il normal que le projet que nous nous préparons à voter vienne après le vote des compétences. Le projet devrait être d'abord défini collectivement et être le fruit d'un consensus et c'est seulement ensuite que l'on devrait voter les compétences. Notre agglomération a fait l'inverse, c'est dire combien notre action collective doit être urgemment repensée.

Avoir une politique d'investissement d'intérêt général

Une agglomération doit d'abord avoir un rôle d'investissement en faveur de l'intérêt général de sa population. A l'origine, c'était même sa fonction première. Cependant notre héritage collectif fait que le fonc-

L'élection présidentielle a montré combien les Français en ont assez des pratiques qui privilégient les partis politiques et qui oublient l'essentiel : l'intérêt général.

C'est pourquoi, nous voulons plus de débats collectifs réunissant les vice-Présidents et les Maires sur l'ensemble des sujets concernant l'action de l'agglomération. Aujourd'hui, les débats, lorsqu'ils existent, sont en tunnel.

Cet investissement doit se faire dans l'intérêt général et ne doit pas être la résultante d'un rapport de force politique au sein de la gauche. Chacun devrait faire plus attention à l'usage des deniers publics.

Ce consensus ne peut pas se faire sans un débat fort et collégial, l'atomisation de chaque vice-présidence associée à une information donnée toujours au dernier moment, ne peut pas servir de mode de management politique.

tionnement prend une part trop importante mais nous devons faire avec car nous ne sommes pas partisans de casser notre service public, nous voulons le faire évoluer, l'améliorer, le rendre plus efficace et nous savons que cela ne se fait pas en quelques mois.

Cependant, notre agglomération a une réelle capacité d'investissement que nous avons collectivement fixée à 20 millions d'Euros par an. Cet investissement doit se faire dans l'intérêt général et ne doit pas être la résultante d'un rapport de force politique au sein de la gauche. Chacun devrait faire plus attention à l'usage des deniers publics. Mais plus globalement, les élus que nous sommes ne doivent pas considérer l'agglomération comme une « grosse tirelire » où chacun doit se battre pour en récupérer le maximum possible.

L'investissement de notre agglomération doit correspondre à nos priorités et à notre projet et non aux demandes parfois égoïstes des un ou des autres. Sur les investissements aussi, nous avons fait les choses à l'envers. Nos investissements sont déjà décidés jusqu'en 2020 alors que notre projet n'est pas encore défini. A notre corps défendant, la responsabilité de cette incohérence est le résultat de la précipitation de l'ancien gouvernement à imposer des agglomérations refusées par les élus locaux, faisant fi de toute attitude démocratique. C'est ainsi que notre politique d'investissement est liée à des engagements pris dans chaque agglomération antérieurement et non réfléchi comme des investissements traduisant une politique publique globale pour demain. Cela nous a, dans un premier temps, tous rassuré, mais force est de constater aujourd'hui, que cette politique ne fait que perdurer les politiques antérieures sans prendre en compte l'avenir collectif des habitants. Nous sommes encore aujourd'hui dans des politiques communales « solvabilisées » par l'agglomération et nullement dans une politique communautaire. Il est temps de réfléchir à définir un nouveau consensus en la matière. Ce consensus ne peut pas se faire sans un débat fort et collégial, l'atomisation de chaque vice-présidence associée à une information donnée toujours au dernier moment, ne peut pas servir de mode de management politique, ce n'est qu'une méthode en faveur de l'immobilisme, nous ne pouvons continuer de cette manière lorsque l'on sait combien nos sociétés sont fragiles socialement et humainement. Il est temps de penser les choses autrement et de montrer notre efficacité au service de nos concitoyens.

Faire des expérimentations avec plusieurs communes

Une des méthodes pour agir vite sans engager l'agglomération de manière imprudente, est de réaliser des expérimentations sur tous les sujets de politiques publiques qui nous paraissent novateurs. En effet, il est important, avant de généraliser une politique, de la mettre

en place partiellement avec des acteurs publics volontaires mais qui engagerait plusieurs communes, afin de bien comprendre la manière de mettre en place cette nouvelle politique. Ensuite de bien analyser son accueil auprès des populations concernées et surtout dans un troisième temps d'analyser les effets réels. En France, nous avons trop tendance à développer des politiques publiques par à coup, sans les évaluer réellement et de les additionner sans savoir leurs effets à part celui de l'alourdissement du budget de fonctionnement. De plus, l'avenir des politiques publiques ne sera plus dans les investissements lourds comme trop d'élus semblent encore le croire. L'avenir est dans l'ingénierie d'action de service auprès de la population pour accompagner la progression sociale, économique et culturelle de la population. Nous ne partons pas de rien, chacune de nos communes a déjà développé des actions modestes au niveau budgétaire et avec des grands effets pour les publics. L'aide aux devoirs sur internet, l'ouverture des médiathèques pour mieux préparer les examens... sont autant d'actions qui budgétairement ne sont pas très significatives et qui permettent d'accompagner nos concitoyens. En fait, c'est une question d'analyse des besoins et d'imagination. Chacun de nos administrations et de nos conseils municipaux n'en manque pas. L'agglomération doit également, dans le cadre des expérimentations, organiser des échanges d'expériences, accompagné d'un débat entre les élus communautaires pour définir les actions qui, après évaluation, peuvent devenir des actions communautaires.

Une vraie politique d'évaluation

Cette politique d'évaluation ne doit pas être restreinte aux expérimentations. Dans le cadre des politiques publiques, l'ensemble des politiques qui s'adressent aux publics doit faire l'objet d'une évaluation sur l'ensemble de l'agglomération. Ainsi, nous verrons au-delà des compétences, les politiques publiques qui sont utiles à l'ensemble des habitants et celles qui ne s'adressent qu'à une partie. Cela ne veut pas dire que ces politiques sont inutiles mais leur traitement budgétaire devra en tenir compte. Le risque de notre agglomération est de définir un intérêt général qui se résume à l'intérêt d'une majorité de délégués communautaires et non à une majorité d'habitants de manière effective. Notre action doit privilégier les usagers et non les rapports de forces politiques du moment. Cependant, l'évaluation des politiques publiques ne se résume pas à définir les personnes bénéficiaires, elle doit également évaluer la satisfaction de ces usagers et procurer une analyse prospective minimale afin de faire évoluer dans le temps ces politiques pour qu'elles correspondent aux besoins des habitants. Aucune politique publique ne doit être gravée dans le marbre, au contraire, l'agglomération existe également pour apporter

Il est important, avant de généraliser une politique, de la mettre en place partiellement avec des acteurs publics volontaires mais qui engagerait plusieurs communes, afin de bien comprendre la manière de mettre en place cette nouvelle politique.

L'avenir est dans l'ingénierie d'action de service auprès de la population pour accompagner la progression sociale, économique et culturelle de la population. Nous ne partons pas de rien, chacune de nos communes ont déjà développé des actions modestes au niveau budgétaire et avec des grands effets pour les publics.

Aucune politique publique ne doit être gravée dans le marbre, au contraire, l'agglomération existe également pour apporter une expertise et développer des réflexions communes sur la toujours nécessaire adaptation du service public

Voici notre projet, il se veut la contribution de la Droite et du Centre en faveur de notre avenir collectif. Mais ce projet n'est pas un témoignage politique», il se veut une proposition concrète pour qu'il devienne le projet de tous de manière consensuel.

une expertise et développer des réflexions communes sur la toujours nécessaire adaptation du service public afin que son rôle d'accompagnement de la population pour qu'elle vive mieux, perdure sans obsolescence. C'est le garant du contrat démocratique que nous avons tous passé avec nos concitoyens lors des dernières élections municipales. Nous ne devons pas l'oublier.

Conclusion

Voici notre projet, il se veut la contribution de la Droite et du Centre en faveur de notre avenir collectif. Mais ce projet n'est pas un « témoignage politique », il se veut une proposition concrète pour qu'il devienne le projet de tous de manière consensuelle. Nous sommes conscients qu'il n'est pas parfait, que certains passages puissent faire débat. C'est pourquoi, nous voulons que ce texte devienne le début d'un processus démocratique. Nous sommes ouverts à toute proposition et à tout amendement qui feront que notre agglomération pourra trouver un mode de développement efficace qui fasse consensus, au service de toutes les communes, et surtout, au service de tous les habitants de Paris-Vallée de la Marne.



GROUPE DE LA DROITE ET DU CENTRE